

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES HAUTES ALPES

Association loi 1901
Siège social : 23 avenue de Bure
05000 GAP

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Départementale


OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES HAUTES ALPES

Association loi 1901
Siège social : 23 avenue de Bure
05000 GAP

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Hautes Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :



- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 303 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 319 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 308 sur 316 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 827,37 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 3 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 12 décembre 2018

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DES HAUTES ALPES

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	233	233			Fonds associatif	22 376	27 633
Terrains					Report à nouveau	504 710	522 008
Constructions					Résultat de l'association	22 664	-25 608
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	24 266	23 341	925	1 058	TOTAL FONDS PROPRES	549 750	524 034
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	8 888	7 840
					Fonds dédiés sur subventions	4 050	1 671
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 499	23 574	925	1 058	TOTAL PROVISIONS	12 938	9 511
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 244		1 244	400	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers					Fournisseurs	3 716	4 179
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	12 762	5 617
Autres créances (dont erreurs débitrices)	7 387		7 387	4 982	Comptes courants OCCE	103	28
Trésorerie	572 065		572 065	536 652	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	88	
Charges constatées d'avance	277		277	277	Produits constatés d'avance	2 541	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	580 973		580 973	542 311	TOTAL DETTES	19 210	9 823
TOTAL GENERAL	605 472	23 574	581 898	543 368	TOTAL GENERAL	581 898	543 368



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DES HAUTES ALPES

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	286 818	292 489
Ventes de produits pour cessions	278 991	274 732
Prestations de service et animations	108 396	83 000
Subventions d'exploitation	324 848	279 635
Produits divers de gestion courante	131 181	116 126
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	286	1 700
TOTAL	1 130 521	1 047 681
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	171 125	176 766
Variation des stocks de fournitures à céder	-844	171
Achats de fournitures administratives	1 721	1 719
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	768 928	748 436
Impôts et taxes	1 558	1 794
Salaires	24 657	18 661
Charges sociales	6 985	5 616
Autres charges	107 661	99 923
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	17 470	19 913
Dotations aux provisions	1 047	929
Engagements à réaliser sur subventions affectées	2 665	1 671
TOTAL	1 102 973	1 075 597
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	27 547	-27 916
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	10 407	8 373
Reprises sur provisions		
TOTAL	10 407	8 373
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	10 407	8 373
RESULTAT COURANT (I + II)	37 954	-19 543
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	42 590	22 491
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	42 590	22 491
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	57 881	28 556
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	57 881	28 556
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-15 290	-6 065
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	22 664	-25 608

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DES HAUTES ALPES

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	581 897,63 €	543 368,40 €
Résultat de l'exercice :	22 663,91 €	-25 607,72 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	319	316
dont coopératives et foyers agrégés :	303	308
dont coopératives et foyers non agrégés :	16	8
Nombre de coopérateurs :	12 432	12 350
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 991	2 471
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 38 586 € soit environ 3,55% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Annexe de l'association

OCCE DES HAUTES ALPES

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	22 663,91	{	10 129,31 pour le siège départemental
		{	12 534,60 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	7 387,37	{	6 560,00 pour le siège départemental
		{	827,37 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			3 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	88,29	{	88,29 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	572 064,97	{	55 647,81 pour le siège départemental
		{	516 417,16 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			1 704,35 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	17 469,66	{	629,02 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	16 840,64 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			55,58 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 183 517,66	{	84 202,60 pour le siège départemental
		{	1 099 315,06 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 628,10 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 160 853,75	{	74 073,29 pour le siège départemental
		{	1 086 780,46 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 586,73 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			41,37 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	0,5	0,5
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,8	0,8
Total	1,3	1,3

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	300	308
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	94%	97%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	284	301
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	17	11
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	292	291
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	2
Participants aux séances de formation (estimation)	27	13



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DES HAUTES ALPES

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	233	233			Fonds associatif	22 376	27 633
Terrains					Résultat du siege de l'association	10 129	-5 257
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					TOTAL FONDS PROPRES	32 506	22 376
Autres immobilisations corporelles	24 266	23 341	925	1 058	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	8 888	7 840
Autres immobilisations financières					Fonds dédiés sur subventions	4 050	1 671
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 499	23 574	925	1 058	TOTAL PROVISIONS	12 938	9 511
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 244		1 244	400	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers					Fournisseurs	3 716	4 179
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	12 762	5 617
Autres créances	6 560		6 560	4 982	Comptes courants OCCE	103	28
Trésorerie	55 648		55 648	34 995	Autres dettes	88	
Charges constatées d'avance	277		277	277	Produits constatés d'avance	2 541	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	63 728		63 728	40 653	TOTAL DETTES	19 210	9 823
TOTAL GENERAL	88 227	23 574	64 653	41 711	TOTAL GENERAL	64 653	41 711


COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DES HAUTES ALPES

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	39 302	37 999
Ventes de produits pour cessions	2 981	2 408
Prestations de service et animations	4 208	7 695
Subventions d'exploitation	6 500	6 500
Produits divers de gestion courante	23 588	6 317
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	286	1 700
TOTAL	76 865	62 619
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	3 375	1 625
Variation des stocks de fournitures à céder	-844	171
Achats de fournitures administratives	1 721	1 719
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	28 153	29 781
Impôts et taxes	1 558	1 794
Salaires	24 657	18 661
Charges sociales	6 985	5 616
Autres charges	4 121	14 411
Dotations aux amortissements	629	762
Dotations aux provisions	1 047	929
Engagements à réaliser sur subventions affectées	2 665	1 671
TOTAL	74 067	77 139
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	2 798	-14 521
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	6 695	7 221
Reprises sur provisions		
TOTAL	6 695	7 221
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	6 695	7 221
RESULTAT COURANT (I + II)	9 493	-7 299
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	643	2 059
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	643	2 059
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6	17
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	6	17
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	637	2 043
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	10 129	-5 257



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un excédent de 10 129 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	232,60			232,60
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	12 149,86			12 149,86
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	9 572,55	495,95		10 068,50
Mobilier de bureau	2 047,80			2 047,80
Immobilisations en cours				
Total	24 002,81	495,95		24 498,76

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Un ordinateur a été acquis au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de cessions ou mises au rebut au cours de cet exercice

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	232,60			232,60
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	11 509,26	397,99		11 907,25
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	9 267,59	184,54		9 452,13
Mobilier de bureau	20%	1 935,50	46,49		1 981,99
Total		22 944,95	629,02		23 573,97

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Agendas et livrets

1 243.50



4. Coopératives et usagers divers

Néant

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Subventions à recevoir classe découverte	500.00
Aides à recevoir de la Fédération	4 460.00
Aides à recevoir de Pole emploi	1 600.00
	6 560.00

7. Trésorerie

Compte courant CE	23 831.68
Livret A	30 284.97
Intérêts courus à recevoir	1 520.82
Caisse	10.34
	55 647.81

8. Charges constatées d'avance

Loyers payés d'avance	52.00
Calendriers 2019	225.00
	277.00

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	7 840,45	1 047,11		8 887,56
Provisions pour charges	7 840,45	1 047,11		8 887,56
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	7 840,45	1 047,11		8 887,56

Dotations / reprises d'exploitation 1 047,11

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 1 047,11

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Trésor de mon village 16/17	404,00		285,69	118,31
COMCOM 16/17	1 266,92			1 266,92
Projet VOILE 17/18		500,00		500,00
Fil de l'eau 17/18		2 042,56		2 042,56
Jeux plateaux 17/18		122,36		122,36
Total	1 670,92	2 664,92	285,69	4 050,15



4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	115.99
Fournisseurs, factures non parvenues	3 600.00
	3 715.99

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 726.16
Urssaf	962.74
Retraite complémentaire	675.54
Mutuelle	62.24
Prévoyance	53.80
Uniformation	338.59
Impôt sur produits financiers à payer	1 246.26
Projets ERASMUS	7 719.95
	12 762.28

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	102.71
----------------------	--------

8. Autres dettes

Usagers créditeurs	88.29
--------------------	-------

9. Produits constatés d'avance

Aides à l'emploi 18/19	2 540.60
------------------------	----------

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	12 432	12 350
Enfant	11 477	11 401
Adultes	955	949
Cotisation nationale par coopérateur	1,09 €	1,08 €
Cotisation départementale par coopérateur enfant	1,96 €	1,92 €
Cotisation départementale par coopérateur adulte	3,41 €	2,92 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	39 302,35	37 999,00
Cotisations versées à la Fédération	13 550,88	13 338,00
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	13 550,88	13 338,00

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	6 500,00	6 500,00
Autres subventions		
Total	6 500,00	6 500,00
Dont versées aux coopératives	6 500,00	6 500,00

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :	
- Emploi	11 283.65
- Déplacement animateur	3 408.00
- Autres aides	2 692.00
Aides à l'emploi (UNIFORMATION, AGEFIPH et POLE EMPLOI)	5 154.40
Autres produits de gestion courante	1 050.20
	23 588.25



4. Produits exceptionnels

Dons divers reçus	9.75
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	367.09
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	261.52
Cotisations perçues sur exercices antérieurs	4.25
	642.61

5. Charges exceptionnelles

Divers	5.83
--------	------

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 572 €. Echéance du contrat : 06/21)	1 716.00
---	----------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de xxxxx, de locaux dépendant du groupe scolaire situé xxxxxxxx (environ xx m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 1 500 heures de travail valorisées à 41 250 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Caisse Épargne :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Caisse d'Épargne (convention du mois de mars 2010). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	301	291
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	467 982.09	467 982.09
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	6 465.27	7 221.34
Montant des impôts dus par l'AD	1 100.27	1 180.91
Montant des intérêts acquis nets après impôts	5 365.00	6 040.43
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%